

DEC150728DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8167 intitulée Orient et méditerranée, textes-archéologie-histoires

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8167, intitulée « Orient et méditerranée, textes-archéologie-histoires, dont la directrice est Madame Véronique BOUDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, Directrice de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, délégation est donnée à Madame Sylvie DENOIX, Directrice de recherche 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie DENOIX, délégation est donnée à Monsieur Vincent DEROCHE, Directeur de recherche 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent DEROCHE, délégation est donnée à Monsieur Pierre TALLET, Maître de conférences hors classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre TALLET, délégation est donnée à Monsieur Olivier MUNNICH, Professeur agrégé classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MUNNICH, délégation est donnée à Madame Marie-Véronique DIAMANT, Technicienne de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Véronique DIAMANT, délégation est donnée à Madame Carole EVENO, Technicienne de la classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2015

La Directrice d'unité
Véronique BOUDON